



Refus de reconnaissance pour avoir servi la France

Par **Sorel k**, le **14/09/2016** à **21:53**

Bonjour

Je sollicite votre contribution pour résoudre le cas suivant:

Mon défunt père avait collaboré et travaillé avec l'administration française durant la guerre d'Algérie. Il avait occupé les postes de :chef d'état civil, puis maire d'une commune sous commandement militaire (S.A.S.). Il avait servi la France comme civil et avait rempli un mandat électoral. Il avait porté l'écharpe tricolore de la France. Il avait représenté l'autorité française dans sa circonscription auprès de ses concitoyens.

J'ai les documents attestant les fonctions citées ainsi que des PV de réunions avec sa tutelle civile(préfecture) militaire(chef de la SAS). Je possède un témoignage écrit d'un de ses responsables (capitaine de la SAS) qui l'a d'ailleurs cité à plusieurs reprises dans son ouvrage "mémoires".

A l'indépendance, il avait été démis de ses fonctions , puis mis en prison. Il avait été mis en quarantaine à sa libération. Ses papiers d'identité lui ont été confisqués. Il n'avait plus jamais connu de paix jusqu'à sa mort en 1975 en Algérie.

Depuis trois décennies je ne cesse de saisir les autorités françaises qui se sont succédées pour une reconnaissance , pour que justice soit faite à mon père . Je reçois de l'ONAC-VCG par l'intermédiaire de l'ambassade de France en Algérie un courrier disant ceci:" les recherches faites n'ont pas permis de retrouver le nom de mon père dans les fichiers en leurs possessions(anciens combattants,harkis et autres supplétifs). Je leur ai adressé des requêtes en leur disant que mon père ayant servi comme civil, doit figurer dans un autre fichier autre que ceux cités. Il est impossible qu'il(mon père) ne figure pas dans les archives. Toutes mes requêtes sont restées lettres mortes malgré les nombreux rappels.

Je vous prie d'avoir l'amabilité de m'aider de m'orienter de me montrer la marche à suivre, la conduite à tenir pour faire aboutir cette revendication légitime, pour que la France pays des droits de l'homme reconnaisse les droits à ceux qui étaient de son côté durant la guerre d'Algérie.

Je vous remercie d'avance.

Bien cordialement.